

MANDAT TEMPORAIRE SOUTIEN PROFESSIONNEL AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SOMMAIRE DU MANDAT

L'entrée en vigueur prochaine du *Règlement sur le permis de psychothérapeute* générera une augmentation temporaire du volume de demandes adressées au secrétariat général de l'Ordre. Pour procéder à l'étude préliminaire des demandes de permis de psychothérapeute, l'Ordre est donc à la recherche d'un ou d'une psychologue expérimenté-e et disponible environ 21 heures par semaine, à compter de juin 2012, pour une période variant de 4 à 8 mois.

PRINCIPALES TÂCHES

- Procéder à l'étude préliminaire des dossiers présentés par les demandeurs de permis de psychothérapeute en appliquant les critères du *Règlement*
- À l'aide d'une grille d'analyse, formuler des recommandations à l'intention du comité d'évaluation des demandes de permis de psychothérapeute
- Assister aux réunions du comité d'évaluation des demandes de permis de psychothérapeute
- Au besoin, présenter les recommandations du comité d'évaluation au comité exécutif de l'Ordre
- En collaboration avec l'équipe du secrétariat général, assurer le suivi auprès des demandeurs de permis à la suite des décisions du comité exécutif

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES

- Membre de l'Ordre des psychologues du Québec
- Exerce (ou a exercé) la psychothérapie
- Bonne connaissance de la formation à la psychothérapie et des différentes approches
- Excellente capacité d'analyse et une grande rigueur
- Excellente connaissance du français parlé et écrit et bonne connaissance de l'anglais
- Bonne connaissance de l'informatique (Word, Excel, Internet)

EXPÉRIENCE MINIMALE REQUISE

- De 5 à 8 ans dans un rôle de psychologue

DURÉE ET RÉMUNÉRATION

- Mandat temporaire d'une durée approximative de 4 à 8 mois à raison d'environ 21 heures par semaine, à compter du mois de juin 2012
- Rémunération par honoraires professionnels au tarif horaire de 60\$

POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitæ, accompagné d'une lettre décrivant brièvement la pertinence de leur candidature, **au plus tard le 4 mai 2012 à 17h**, à l'attention de Huguette R. Prosper, adjointe exécutive à la présidence (référence : mandat temporaire – secrétariat général), Ordre des psychologues du Québec, 1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5 ou par courriel, à l'adresse hprosper@ordrepsy.qc.ca.